



Trophées de l'innovation territoriale 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Catégorie** : Services à la population
- **Nom de la structure** : PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais & PETR Gâtinais montargois
- **Adresse** : 48 Bis Faubourg d'Orléans, 45300 PITHIVIERS & 5 allée du Docteur Gastelier, 45200 MONTARGIS
- **Contact technique** : David VOYER, Directeur (territoire.pbgp@orange-business.fr 06 78 91 75 48)
- **Site web** : www.pays-du-pithiverais.fr & www.gatinaismontargois.com
- **Nom de la Présidence** : Mme Monique BEVIERE & M. Frédéric NERAUD

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

● **Titre / nom du projet** : Routes sans barrière, tourisme accessible à tous



● **Date de mise en œuvre / de lancement de la démarche** : A partir de novembre 2018, date de la première rencontre inter-GAL organisée au Portugal. Mise en œuvre des actions du projet en 2021 et 2022 (retard dans le démarrage du programme d'actions, en raison du délai de sélection du projet par l'entité nationale portugaise – GAL Portugais chef de file).

● **Historique et résumé de la démarche** :

La stratégie du GAL Pithiverais & Gâtinais (GAL à l'échelle des deux PETR que sont le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le PETR montargois Gâtinais) pour le programme 2014-2022 visait à « *s'affirmer comme territoire de tourisme de nature et de culture entre l'Île-de-France et le Val de Loire* ».

Au cœur des offres touristiques locales, la carence en équipements et services permettant une mise en accessibilité universelle (tourisme et handicap) est très vite apparue comme un frein important et intolérable.

Cet enjeu sociétal est pourtant majeur, puisque les situations de handicap, visibles ou invisibles, permanentes ou temporaires, empêchent toutes formes d'inclusion. Or, le tourisme « sans barrière » sera bénéfique à tous, habitants et visiteurs, et non pas uniquement aux seules personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Il permet, en outre, d'envisager un développement touristique à fort potentiel économique, et au caractère hautement différenciant, par l'image positive véhiculée.

C'est aujourd'hui la conclusion à laquelle nous sommes collectivement arrivés, au terme et au bénéfice d'un projet de coopération transnationale LEADER avec nos 5 partenaires espagnols et portugais, qui aura duré 3 ans.

« Routes sans barrière » est devenu pour nous une démarche noble, et nous avons à cœur de la poursuivre !

Le projet de coopération transnationale a réuni 7 territoires réunis autour de six GAL : trois au Portugal, deux en Espagne et un en France.



La stratégie du GAL Pithiverais & Gâtinais était, pour le programme 2014-2022, axée sur le développement touristique du territoire. La coopération visait à améliorer l'accessibilité universelle du territoire afin que tous, habitants et touristes, puissent profiter de conditions d'accès facilitées. L'objectif était de développer, principalement au travers de la capitalisation du savoir et les échanges de bonnes pratiques, le « tourisme sans barrière » sur les territoires partenaires en favorisant l'accessibilité tant dans la signalétique que dans la capacité à recevoir tout public, quelle que soit sa situation. Pour le territoire français (deux PETR constituant le GAL), les axes de sensibilisation ont été déclinés en cinq actions :

1. **Édition d'une bande-dessinée « Vacances sans barrière »**, en collaboration avec la dessinatrice Bernadette Desprès, célèbre pour « les Aventures de Tom-Tom et Nana » et habitante du territoire de notre GAL. Cette BD a été créée, traduite dans les trois langues et est distribuée gratuitement.

2. **Adaptation d'une pièce de théâtre** portugaise qui devient « Qui veut gagner de l'inclusion ? » et sa diffusion sur les deux PÉTR du GAL, en présence notamment de personnes en situation de handicap.

3. **Production d'une vidéo** de restitution du travail effectué pendant les trois ans du projet de coopération.

4. **Actions de formation** mises en place sur le territoire du GAL à destination des agents du secteur du tourisme. Ces formations, dispensées par des personnes en situation de handicap, avaient vocation à sensibiliser les professionnels aux problématiques rencontrées par des personnes en situation de handicap, visible ou invisible, à travers des expériences immersives.

5. **Organisation d'un colloque international**, qui est venu clôturer la coopération. Le matin, des représentants des trois pays ont présenté les difficultés communes rencontrées, les solutions et les bonnes pratiques pour rendre les lieux et sites accessibles à tous. L'après-midi, des ateliers de mise en situation de handicap étaient proposés par des formateurs eux-mêmes concernés par une limitation d'un des quatre types de handicap (cécité, surdité, psychique ou physique) en question.

Les objectifs de capitalisation du savoir ont été atteints au travers des différentes actions. Cela a permis, par la discussion entre pairs et l'expérimentation dans des lieux précurseurs sur le sujet, de partager les bonnes pratiques afin de les exporter chez les autres.

En marge de ces actions, et à l'occasion des séjours techniques, de nombreuses visites de sites exemplaires ont été organisées dans chacun des territoires partenaires.

● **La concertation et la gouvernance du projet :**

La mise en œuvre du projet a fait l'objet de plusieurs niveaux de concertation.

Concertation locale dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, pour l'intégration d'une démarche de coopération transnationale dès la candidature.

Co-décision du programme stratégique entre tous les territoires coopérants du projet, depuis la première réunion d'échanges au Portugal pour élaborer le dossier LEADER.

Co-élaboration du programme jusqu'aux réunions intermédiaires dans chacun des territoires partenaires, au Portugal en juin 2021, en Espagne en septembre 2021, en France en octobre 2022.

Chaque territoire était représenté par des élus et des techniciens référents.

Lors des séjours d'échanges, des partenaires et acteurs des territoires étaient conviés. A titre d'exemple, pour le Pithiverais, Mme le Maire de Yèvre-le-Châtel, village classé parmi « Les Plus Beaux villages de France » était présente, ainsi que le Président de l'Office de tourisme intercommunautaire. Pour le Montargois, la référente tourisme a également participé à 1 séjour.

● **Les financements :**

Le financement LEADER (pour les 2 territoires français) est intervenu à hauteur de 30 370,67 € (80%).

● **Les impacts de la démarche pour le territoire :**

Cette dotation a permis de financer les dépenses indispensables à la mise en œuvre du projet de coopération, en premier lieu les déplacements dans chacun des territoires. Sans ces visites techniques, en amont des actions et pendant le programme, les acteurs de la coopération n'auraient pas pu expérimenter par eux-mêmes les équipements permettant une meilleure accessibilité. L'impact sur leur capacité à se mobiliser sur notre territoire n'aurait pas été le même.

Les participants à ces différentes actions sont devenus des moteurs locaux dans l'adaptation du territoire pour le rendre universellement accessible.

Convaincus du caractère déterminant de notre action, les acteurs envisagent déjà d'autres outils qui pourraient être mis en place hors coopération, comme un guide de la législation en matière d'accessibilité (quels moyens simples et peu coûteux réaliser pour être en conformité avec la loi tout en

s'assurant que les outils soient réellement utilisables par les personnes à qui ils sont dédiés ?), la mise à disposition d'outils numériques (3D, imprimante braille...) avec des partenaires de l'économie circulaire, le recrutement d'un doctorant...

Si nous n'avions pas fait ce « pas de côté » avec des territoires étrangers, nous nous serions limités à la mise en pratique habituelle au regard de la législation française.

● **L'originalité de la démarche selon vous :**

La prise en compte collective du tourisme et handicap n'a jamais été traitée jusqu'à la réalisation du projet de coopération « Tourisme accessible ».

En soi, cela consiste déjà en une première innovation territoriale !

Autre facteur d'innovation, l'échelle de mise en œuvre des actions : celle d'un territoire.

Premier défi relevé : aujourd'hui, les acteurs du tourisme se remettent en cause et pensent accessibilité et handicap en amont des projets qu'ils portent. C'est ce changement de paradigme qui constitue un autre volet emblématique de cette action.

Cela s'accompagne d'un changement de pratiques, de vocabulaire. Désormais la notion « d'usage » est prépondérante à celle de « réglementation ».

Cela amorce un changement social et sociétal pour que l'accessibilité devienne la norme et non l'exception.

Le projet est aussi emblématique, car nous sommes le seul GAL de la Région Centre-Val de Loire à avoir concrétisé une coopération transnationale !

La transférabilité de ce projet peut se faire au travers de la capitalisation du processus de co-élaboration du projet, des livrables qui ont été créés (bande-dessinée, pièce de théâtre, cycle de formations, colloque et vidéo).

● **Quelques illustrations du projet :**

